

Enckell, Pierre. *Dictionnaire des jurons*. Préface de Jacques Réda. Ouvrage publié avec le concours du Centre national du livre. [Paris], Presses universitaires de France, [2004], 801 p. ISBN 2-13-053933-5

Jean-Pierre Pichette

Volume 6, 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/000037ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/000037ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pichette, J.-P. (2008). Review of [Enckell, Pierre. *Dictionnaire des jurons*. Préface de Jacques Réda. Ouvrage publié avec le concours du Centre national du livre. [Paris], Presses universitaires de France, [2004], 801 p. ISBN 2-13-053933-5]. *Rabaska*, 6, 177–180. <https://doi.org/10.7202/000037ar>

En somme, force est de conclure ici que *Parlures d'Acadie* apparaît comme une source fort diversifiée et efficace de diffusion de la littérature orale dont les paroles méritaient certes une conservation sur supports imprimé et audio. Enfin, les constants rappels à un contexte acadien dans les différents récits contribuent, sans l'ombre d'un doute, à redonner vie à une parole que l'on aimerait universelle.

MAURICE LAMOTHE

Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église

ENCKELL, PIERRE. *Dictionnaire des jurons*. Préface de JACQUES RÉDA. Ouvrage publié avec le concours du Centre national du livre. [Paris], Presses universitaires de France, [2004], 801 p. ISBN 2-13-053933-5.

Journaliste et écrivain, Pierre Enckell est aussi un lexicographe prolifique qui a déjà livré quelques dictionnaires thématiques sur des aspects singuliers de la langue. Parmi sa production récente, on compte un *Dictionnaire des façons de parler du XVI^e siècle* (CNRS, 2000), un *Dictionnaire des noms des chiens* (Mots et Cie, 2000), un *Dictionnaire des onomatopées* (PUF, 2003), en collaboration avec Pierre Rézeau, et un relevé des perles du *Grand Larousse* intitulé *Que faire des crétiens ?* (Seuil, 2006). Entre ces deux dernières publications, il faisait paraître en 2004 un volumineux *Dictionnaire des jurons* – entendons des Français de l'Hexagone. De toute évidence, ce compilateur d'expérience, qui hante depuis des années le corpus des écrits français du XVI^e siècle à nos jours, aura pu, au fil des nombreuses lectures qu'ont entraînées ses lexiques antérieurs, accumuler en parallèle des notes considérables sur la matière de ce livre. L'auteur lève d'emblée tout doute sur ce point : sa cueillette de « quelques milliers de jurons français » provient en effet de « la lecture assidue d'une grande quantité de textes fort variés, savants ou populaires, en prose ou en vers », soit environ « deux mille titres sélectionnés » (p. 10). De facture classique, l'ouvrage s'organise autour du dictionnaire lui-même (p. [37]-723), encadré entre une introduction essentielle (p. [11]-35) et des annexes : une anthologie (p. [725]-741), une bibliographie (p. [743]-786) et un index (p. [787]-800).

Le prologue est sobre, mais il expose utilement la nécessité du projet, une idée que d'autres avaient annoncée sans la réaliser jamais. Au terme de la recension des tentatives avortées ou prétendues, détaillée dans une longue note, l'auteur trouve cette situation anormale, voire gênante : « De ce fait, aucun dictionnaire compréhensif des jurons n'a été publié en France à ce

jour, alors que, tabernacle ! il en existe pour le français du Québec ». Se référant alors directement à ses devanciers québécois, notamment à Gilles Charest (1974) et à Jean-Pierre Pichette (1980) – une dette qu'on n'a pas toujours la courtoisie de reconnaître –, il précise : « C'est en raison de l'existence de ces travaux et d'autres, souvent fort bien informés et fondés sur une documentation difficilement accessible en France, que ce dictionnaire-ci n'évoque que très rarement les jurons ou "sacres" spécifiques du Québec ; son propos était de faire œuvre originale, et non pas de recopier aveuglément les données des ouvrages existants » (p. 13). Voilà qui signale au lecteur que ce livre « est bien le premier, et jusqu'à présent le seul de son espèce » en France, et que son auteur a fait œuvre originale.

Pierre Enckell n'entend pas verser dans la bouffonnerie en proposant pour la galerie des exemples fantaisistes inventés de toute pièce. Au contraire, comme dans tout dictionnaire « sérieux », il ne produit que des « exemples sûrs » qu'il a patiemment repérés dans les 1 768 titres de son impressionnante bibliographie : textes d'auteurs (1 383), anthologies, recueils collectifs, journaux et périodiques (158), sources historiques antérieures à 1600 (96), dictionnaires et assimilés (76), études, travaux, sources secondaires (55). « C'est le texte qui fait foi », déclare-t-il, excluant du coup la possibilité de « faire état de témoignages oraux recueillis auprès de [ses] contemporains », tout autant que les hapax ou occurrences uniques. Si l'auteur a restreint sa recherche aux quatre derniers siècles, « entre 1600 et 2004 », les notices historiques, placées en fin d'articles, reculent parfois les attestations à des dates bien antérieures ; d'ailleurs, il a jugé bon d'inclure certains textes, sept pour cette période, parmi les vingt-sept de son « anthologie choisie » en appendice.

L'introduction ne peut éviter certaines clarifications obligatoires, propres au genre. Aussi, au moyen de quelques spécimens, s'attarde-t-elle à différencier le *juron* (exclamation exprimant des sentiments vifs en réaction à des émotions multiples) d'autres gros mots qui prêtent à confusion, parce qu'ils usent parfois des mêmes termes, mais qui s'adressent à quelqu'un : l'*injure* (pour offenser), la *malédiction* (pour souhaiter du mal), l'*imprécation* (qui « en appelle dans le même but à un pouvoir supérieur »), et le *serment* dont le juron tire son origine et constitue un condensé.

Ensuite, P. Enckell propose un classement sommaire des thématiques principales (p. 21-25). Ici, il faut noter que cette organisation ne vise qu'à étaler succinctement le vocabulaire des 710 jurons qu'il peut cataloguer et que l'auteur ne prétend pas donner une grille rigoureuse. Cette répartition en quatre classes pourrait tout de même tromper le lecteur distrait qui se laisserait impressionner par le nombre de mots que chacune d'elles contient. Les « termes religieux » s'accaparent la part du lion avec 438 mots (62 %)

désignant Dieu, les saints, les choses saintes et le diable, ce qui laisse 89 vocables (12,5 %) aux êtres « animés » (humains, parties du corps et animaux), 168 (23,5 %) aux objets « inanimés » (excréments, maladies, ou autres choses profanes) et 15 « hors classement » (2 %). Quand on examine la datation des sources et la fréquence des exemples présentés, il appert que cette première catégorie est porteuse d'un lourd héritage historique, accumulé sur un millier d'années, ce qui dissiperait rapidement un éventuel malentendu. Ainsi, en feuilletant le dictionnaire à la recherche des jurons qui ont Dieu pour racine – -bieu, -bleu, -bœuf, -dié, -dienne, -gué, -guenne, -gueu, -guié, -guienne, -guiieu, et qui ont donné *corbieu*, *morbleu*, *cornebœuf*, *sandié*, *jarnidienne*, *morgué*, *parguenne*, *bon gueu*, *ventreguié*, *tétiguienne*, *jarniguieu* –, on se rend vite compte, par les exemples cités, que le plus grand nombre de ces mots sont à peu près tous sortis de l'usage au plus tard au cours du XIX^e siècle ; le mot Dieu lui-même, dont l'auteur aligne 89 exemples depuis le XII^e siècle, en contient une quinzaine au XX^e siècle. L'auteur du *Dictionnaire des injures de la langue française*, Robert Édouard, notait aussi il y a plusieurs décennies la « décadence du juron » qu'il liait à la « régression de l'esprit religieux » : « le matérialisme sordide des masses a peu à peu fait tomber en désuétude tous les jurons sans distinction, qu'ils en appellent au Roi du Ciel ou au Prince des Ténèbres » (Paris, Tchou, 1967, article « Bon Dieu ! », p. 78). En effet, le déclin du vocabulaire religieux s'est fait au profit de catégories dont la richesse est beaucoup moins considérable : les êtres « animés » et les objets « inanimés ». En réalité, depuis le XIX^e siècle, les jurons français se cristallisent autour d'interdits sexuels et scatologiques. Cela, Pierre Enckell en convient lui-même sans peine, lui qui avance que « *bordel*, *merde* et *putain* figureraient certainement, si l'on s'avisait de dresser une statistique, au premier rang des termes utilisés aujourd'hui dans les jurons » (p. 31). Les nombreux exemples apparaissant sous ces mots (*bordel*, 74 ex. depuis 1899 ; *merde*, 218 ex. attesté depuis 1179, mais surtout répandu au XIX^e siècle, et *putain*, 96 ex. depuis 1920) confirment hautement cette assertion.

Voilà qui tranche considérablement sur la langue des jurons franco-canadiens dont la prédisposition pour le juron religieux ne s'est jamais démentie au point que cette catégorie monopolise chez nous plus de 92 % des occurrences. Une lecture attentive des 759 entrées principales (sur plus de 1 300 en tout) de ce passionnant *Dictionnaire des jurons* français révélerait toute la richesse de l'inventaire et bien d'autres différences au niveau du répertoire religieux : par exemple, l'absence des « sacres » *baptême*, *calice*, *calvaire*, *étole*, *hostie*, *ostensoir*, *saint-chrême*, *Vierge* et autres, bien qu'on y trouve de rares attestations de *Christ*, *ciboire* et *tabernacle* ; ou l'insertion de jurons des langues qui côtoient le français en France, telles le breton (*Gast*),

le gascon (*pécaïre, cap de Diou*), le corse (*Dio*) ou l'italien (*corpo di Cristo, diavolo, madonna, sacramento*), le néerlandais (*Godferdom*), l'allemand (*mein Gott*), l'anglais (*Goddam*), l'espagnol (*demonio, madre de Dios*) et l'arabe (*naadine*). Mais la parenté reste évidente entre ces deux traditions, notamment dans les dérivés morphologiques de la langue ancienne où les recherches de l'auteur aident à repousser, parfois de quelques siècles, les attestations nord-américaines : *cordieu* (XII^e), *crédienne* (1886), *jarnibleu* (1695), *mardi/mordi* (1630), *mille dieux/vingt dieux* (1790), *mordienne* (1548), *parbleu* (1580), *sacredieu* (XIV^e), *tudieu* (1538), etc. Pierre Enckell a donc produit un outil de référence précieux tout autant pour connaître l'histoire de ce phénomène en France que pour en mieux comprendre son extension en Amérique française. Il ne fait aucun doute que cette première tentative française d'embrasser les jurons dans un dictionnaire est une réussite. L'auteur l'a entièrement rédigé seul, à partir de sa bibliothèque personnelle, et petit coup de griffe qui sent le règlement de compte, « sans disposer de secrétariat, d'équipe de documentalistes ou d'assistants, ni des avantages d'une infrastructure universitaire ou institutionnelle », nommément la « base lexicographique FRANTEXT », qui demeure « inaccessible aux chercheurs indépendants » (p. 35). Longtemps attendue, cette compilation ouvre enfin la voie à la comparaison et elle stimulera en tout cas la mise à jour de notre *Guide raisonné des jurons*.

J'exprime tout de même un seul regret en terminant : c'est que l'ouvrage ne tienne directement aucun compte de la tradition orale. Bien sûr, les nombreuses sources livresques compulsées par l'auteur en sont le reflet indirect, mais il faudrait y joindre les données des enquêtes de terrain comme les contenus oraux des banques linguistiques. Il appartient dorénavant aux ethnologues français de vérifier si, comme le croit l'auteur qui accorde « une certaine confiance aux auteurs cités », ces derniers ont vraiment « su rendre compte des pratiques les plus courantes de leur temps, et que les formes qui ont pu leur échapper représentent surtout des cas isolés ».

JEAN-PIERRE PICHETTE

Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église

FONTAINE, JEAN-LOUIS. *Croyances et rituels chez les Innus 1603-1650. L'univers religieux traditionnel des Tsjafənnut*. Préface de DENYS DELÂGE. [Québec], Les Éditions GID, [2006], 149 p. ISBN 2-922668-75-4

Dans ce livre, Jean-Louis Fontaine présente une ethnographie des Innus de la première moitié du XVII^e siècle, soit le début de la période de contacts